

Liberté-Egalité-Fraternité

Département des Pyrénées-Orientales

Séance du CM -

Nombre de conseillers :

en exercice : 5 -cinq-

Absent excusé : 1 -un-

convocation :

02 mars 2026

publication en une page

contrôle de légalité :

DEPOT PREFECTURE

Le neuf mars deux mille vingt-six à dix heures, les membres du conseil municipal de la commune de Coustouges se sont réunis dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de M. Garrigue Michel, Maire de Coustouges. Étaient présents outre le Maire sus nommé MM les conseillers municipaux : IGLESIAS Marc, ANRIGO Michel, BECK Martine, Absent excusé : MIRALLES Richard. A été nommée secrétaire : BECK Martine. Les membres du Conseil Municipal de la commune de Coustouges, formant la majorité des membres pour pouvoir valablement délibérer, sur l'objet suivant :

Nomination d'un secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121-15 qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

➤ Nomme Mme BECK Martine, secrétaire de séance.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus

Michel Garrigue, Maire de Coustouges



Les membres présents ont signé le registre des délibérations.
Copie certifiée conforme, faite en Mairie, le neuf mars deux mille vingt-six